

**AVIS AU PUBLIC**  
**Etablissements classés**

Il est porté à la connaissance du public que conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10/06/1999 relative aux établissements classés, l'Administration de l'Environnement a transmis à l'Administration communale de Mamer le dossier de demande d'autorisation n° :

**3/24/0160**

ayant pour objet :

**exploiter d'un site d'installations radioélectriques fixes à Mamer site 585 Capellen Cactus, 8, Parc d'Activités Capellen, inscrit au cadastre de la commune de Mamer sous le n° 439/4883, LUREF 68413E 78548N**

au demandeur :

**Orange Communications Luxembourg s.a.**

Mamer, le 26/09/2024

Le secrétaire communal,

  
Nico BONTEMPS

Le bourgmestre,

  
Luc FELLER

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Il est certifié que le présent avis est publié et affiché conformément à l'article 10 de la loi modifiée du 10/06/1999 relative aux établissements classés à partir de ce jour et pour une durée de 15 jours, soit du **26/09/2024** jusqu'au **11/10/2024** inclus.

Mamer, le 26/09/2024

Le secrétaire communal,

  
Nico BONTEMPS

Le bourgmestre,

  
Luc FELLER